



Comité technique d'administration centrale du 13 mars 2019

Déclaration liminaire

Madame la secrétaire générale,

Ce sont des élus en colère que vous avez face à vous pour ce CTAC, pour des raisons qui tiennent à la fois au contexte national et au contexte local.

Comme vous le savez, les organisations syndicales de la fonction publique CFE CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et Fédération autonome (FA) ont refusé de siéger au conseil commun de la fonction publique du 6 mars 2019 qui examinait le projet de loi dit de « *transformation de la fonction publique* ». **Ce texte tourne le dos aux principes mêmes de la Fonction publique**: recours accru au contrat contre le recrutement par concours, individualisation des rémunérations, externalisations de missions, affaiblissement des instances de représentation des personnels et des droits syndicaux... **Aucune des mises en garde et propositions faites par les organisations syndicales au cours des multiples réunions de concertation n'ont été retenues par le gouvernement.** La CGT condamne avec force une méthode gouvernementale qui consiste à imposer des mesures contre l'avis des organisations représentatives des plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique.

Le ministère de l'Éducation nationale poursuit à marche forcée sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative. Le projet de loi dit « *pour une école de la confiance* » **impose des transformations, qui par leur contenu et la méthode**, vont le plus souvent accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

A ce titre, la CGT participera aux journées de mobilisation du 19 et 30 mars pour exprimer son rejet de ses méthodes brutales et de ces projets rétrogrades.

Mais ces passages en force, cette méthode de mise en scène de concertation sans aucune prise en compte des propositions des organisations représentatives des personnels, nous les retrouvons au sein de notre administration centrale. Plus les semaines passent et plus nous avons l'impression que les instances et groupes de travail auxquels nous sommes conviés se transforment en « **dîners de cons** ».

A quoi bon nous présenter à 3 reprises votre projet de plan managérial s'il n'évolue pas d'une virgule ? A quoi bon nous présenter à 3 reprises votre projet de cellule d'écoute si il n'évolue pas de séance en séance ? A quoi bon nous présenter *pour avis* une réflexion sur l'évolution des procédures de mobilité interne si la suppression de la campagne annuelle de mobilité est déjà annoncée et actée sur Pléiade ? C'est effectivement nous prendre pour des cons et c'est très désagréable... et **cela s'appelle aussi tout simplement un contournement des instances !**

En regardant a posteriori le calendrier de nos rencontres incessantes depuis janvier, on ne peut que se demander si cette surchauffe de pseudo-concertation n'avait pas tout simplement pour conséquence (pour ne pas dire pour objectif) de **nous maintenir tellement occupés à suivre l'agenda de l'administration qu'elle nous empêchait de développer nos propres sujets et d'avancer sur nos revendications ?** D'autant que ces groupes de travail vident le travail en instance de son sens, comme nous l'avons rappelé dans [notre déclaration](#)

[liminaire au CHSCT du 24 janvier](#). C'est la raison pour laquelle [la CGT a refusé de participer à certains groupes de travail](#).

Comment ne pas y voir de parallèle avec le projet de loi sur la fonction publique ? Au-delà des attaques sur le statut avec la multiplication du recours aux contractuels, ce projet acte la fusion des CT et des CHSCT et vide les CAP de leurs compétences... **Il s'agit bien d'affaiblir le rôle des syndicats dans la défense des intérêts des agents**, par la réduction des moyens, des prérogatives et du nombre des instances représentatives. Or le problème aujourd'hui n'est absolument pas le nombre d'instances mais les trop faibles moyens dont elles disposent pour défendre réellement les personnels : l'avis des représentants des personnels ne produit encore aucune obligation pour les employeurs publics. Pour la CGT, il faut au contraire plus de transparence dans la gestion des agents, **des lieux de démocratie pour agir efficacement sur les conditions de travail et l'organisation des services**, pour mettre fin à l'arbitraire et aux pratiques discriminatoires.

A ce titre, nous nous permettons de vous rappeler que selon [l'article 52 du décret de 2011 relatif aux comités techniques](#) : « *Les projets élaborés et les avis émis par les comités techniques sont portés par l'administration, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonction dans les administrations, services ou établissements intéressés dans un délai d'un mois.* » A notre connaissance, l'avis rendu unanimement par les élus-e-s du CTAC le 13 février n'a pas été communiqué à l'ensemble des agents ou au moins mis en ligne sur Pléiade...

Un groupe de travail sur les principes et modalités du dialogue social est annoncé pour le 25 mars. Comme nous vous l'avions fait remarquer en janvier en demandant le report de ce CGT après le premier CTAC, le lancement de ce groupe de travail n'a été acté dans aucune instance et son principe n'est même pas inscrit à l'ordre du jour de ce comité technique. Nous demandons donc que la présentation de ces objectifs et de son périmètre soit inscrit à l'ordre du jour de notre instance. **Ces GT doivent être pilotés par les instances et non convoqués au bon vouloir de l'administration.** De la même manière, si ce GT est issu du CTAC, pourquoi adressez-vous des convocations aux secrétaires généraux des syndicats et non à l'ensemble des élus au CT ?

Pendant ce temps-là, l'administration avance. Il y a le dossier mobilité, il y a eu les suppressions de postes... Nous apprenons que **l'indépendance du service de médecine de prévention est mise à mal** avec la volonté de mettre au pas une de ces médecins en ne lui proposant de renouveler son contrat que pour une année. C'est un véritable scandale sur lequel plusieurs organisations syndicales vous ont interpellé.

Pendant ce temps-là, nous vous attendons sur un vrai plan de prévention de RPS, un plan de lutte contre les inégalités femmes / hommes, un plan de transparence et réduction des inégalités dans l'attribution des primes... Nous attendons de vraies réponses sur les alertes sur des situations de souffrance au travail comme par exemple à la DAJ que nous vous avons signalés et qui sont toujours sans solution. **Mais sur ces dossiers sur lesquels les collègues vous attendent, l'administration n'a pas la même diligence !**

Vous n'êtes pas non plus intervenue pour **défendre les vigiles** qui veillent à la sécurité du ministère et nous avons notamment perdu les services de Ludovic que les collègues connaissaient depuis 10 ans. Mais dans des sociétés comme Onet, être syndiqué – même à la CFTC – dire ce qu'on pense, proposer des améliorations dans le cadre de son travail n'est pas acceptable... **Elle est belle l'externalisation !** Et c'est elle que le projet de loi sur la fonction publique veut renforcer...

Nous avons appris hier que Thierry Lepaon venait d'être nommé inspecteur général de la jeunesse et des sports, notamment sur la proposition du ministre de l'Education nationale. La promotion d'un ancien dirigeant syndical discrédité dans sa propre organisation pour des pratiques plus que contestables quand il a été à la tête de la CGT nous interroge sur la conception du dialogue social prôné dans cette administration. **Si c'est pour l'administration la définition d'un bon syndicaliste, sachez-le, comme dans le film que nous avons cité, nous préférons rester des cons...**